

Aux associations membres du réseau

Bagnole, le 21 février 2022

Objet : préparation de l'AG des 28-29 juin 2022

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

Depuis la réunion de la commission des responsables associatifs du réseau le 24 novembre 2021 à Paris :

- le Conseil d'administration a rédigé une proposition de modification des parties non encore revisitées du règlement intérieur, en particulier la Charte du réseau ;
- et un groupe de travail a travaillé à l'élaboration d'une trame de réunion pour faciliter le travail sur la charte du réseau dans les associations locales.

*Ces documents sont joints à ce courrier.*

Nous proposons aux personnes qui animeront la réflexion localement, une réunion en visio-conférence pour vous présenter la démarche de travail que nous vous proposons, le :

### Lundi 28 février 2022 - de 11h00 à 12h00

Lien visioconférence : <https://us02web.zoom.us/j/87642400667>

Ou par téléphone : 01 70 37 22 46 / identifiant de réunion : 876 4240 0667

Merci de vous inscrire via ce lien : <https://solidaritepaysans.org/agenda-national>

Comme vous le savez, nous poursuivons ainsi le travail ouvert en 2018 sur la révision des textes qui régissent notre association : les statuts et le règlement intérieur, après une suspension de ces travaux liée à la crise sanitaire qui nous a contraints à mener les AG de 2020 et 2021 en visioconférence.

Rappel des précédentes étapes :

- AG des 27-28 mars 2018 à la Chaise-Dieu : révision des statuts et des paragraphes 1, 2 et 2-1 du règlement intérieur,
- AG du 28 mars 2019 à Bagnole : révision des paragraphes 2.2 et 2.3 du règlement intérieur, avec en amont une réunion des responsables associatifs le 20 novembre 2018 pour lancer la réflexion dans les équipes.
- 24 novembre 2021 : réunion de la commission des responsables associatifs à Paris pour engager la réflexion collective sur deux thèmes de travail primordiaux : d'une part, **la place des agriculteurs en (ou ayant connu des) difficultés dans notre mouvement** ; d'autre part, **le faire réseau**. *Cf compte-rendu ci-joint*

La mise en débat de ces parties du règlement intérieur, réécrites pour les adapter au fonctionnement du réseau et à sa nouvelle configuration, sera l'occasion de confirmer notre identité.

Nous vous invitons à organiser un processus de débat dans les associations locales pour qu'il aboutisse après appropriation locale soit :

- à l'élaboration d'amendements argumentés sur toutes les propositions de réécriture avant l'assemblée générale pour que nous puissions organiser un débat serein.
- soit à la validation par les associations locales de ce nouveau règlement intérieur.

Le calendrier à venir est le suivant :

29/04	Date limite de retour des amendements rédigés et <u>argumentés</u> des adhérents <i>NB : les amendements peuvent porter sur les parties allant <u>du paragraphe 2.4 jusqu'à l'article 6 compris</u>. Merci de bien indiquer sur quel numéro de ligne porte l'amendement.</i>
Mai	Groupe de travail « Amendements Règlement intérieur » : analyse, regroupement d'amendements similaires (+ proposition éventuelle de réécriture aux associations), organisation du débat de l'AG <i>NB : tous les amendements (d'origine ou réécrits et validés par les associations) seront présentés à l'AG</i>
Fin mai	Envoi des amendements au Règlement intérieur aux adhérents
28-29/06	Assemblée générale : présentation des amendements par chacune des associations adhérentes – Débat - Vote

Nous vous remercions de votre implication pour animer cette réflexion dans vos associations locales.

Solidairement,

Le Conseil d'administration

### Quelques éléments pratiques :

- ✓ Dans le règlement intérieur ci-joint, les propositions de modifications sont indiquées en magenta, dans la colonne de droite.
- ✓ Afin de nourrir vos réflexions, nous vous rappelons que vous pouvez visionner la **visio-conférence sur l'émancipation** organisée le 18 novembre dernier, avec l'intervention d'Adeline de Lépinay, autrice de *Organisons-nous*, via ce lien : <https://vimeo.com/647329218/1f6a94b901>
- ✓ Vous pouvez retrouver dans l'espace privé du site internet :
  - les statuts et règlement intérieur :  
Espace privé > Le réseau national > Instances nationales > Statuts et règlement intérieur
  - ainsi que les PV des AG de Solidarité Paysans :  
Espace privé > Le réseau national > Instances nationales > AG nationales*Pour avoir les codes d'accès de votre association locale, contactez Lisa :*  
[l.maurin@solidaritepaysans.org](mailto:l.maurin@solidaritepaysans.org) / 01 43 63 83 83

### Documents joints :

- la proposition de modification du règlement intérieur soumise à débat par le CA national,
- la trame de réunion proposée pour animer la réflexion sur la charte du réseau,
- le compte-rendu de la commission des responsables associatifs du 24/11/2021.

18/11/2021

Visio « Emancipation »

24/11

Réunion des responsables associatifs

Groupe de travail pour préparer une trame de réunion

Organisation des débats dans les associations locales

28-29/06 : AG à Bagnolet  
Vote sur les propositions de modifications du règlement intérieur



Elaboration d'une proposition de modification du règlement intérieur (dont la Charte) par le CA national, en lien avec la Commission Statuts et Conflits

Travail local sur les propositions de modifications du règlement intérieur : élaboration de propositions d'amendements par les associations membres du réseau

Groupe de travail « amendements »

Envoi au réseau des documents préparatoires à l'AG, avec l'ensemble des amendements proposés

21/02

Envoi au réseau de la proposition du CA national

29/04

Date limite pour le renvoi des amendements

